

4.2 Investissements de l'industrie pour protéger...

En 2016, 38 % des établissements industriels employant 20 salariés ou plus ont réalisé des investissements ou des études pour protéger l'environnement. Ils y ont consacré 1,4 milliard d'euros, dont 80 % pour les investissements et 20 % pour les études. Près de 86 % des établissements de 500 salariés ou plus ont engagé de telles dépenses antipollution contre 25 % des établissements de 20 à 49 salariés. Ces derniers représentent 56 % de la population observée et seulement 12 % des dépenses réalisées. En 2016, les investissements ont diminué nettement (- 17 % après - 2 % en 2015). Les montants consacrés aux études ont augmenté par rapport à 2015 (279 millions d'euros ; + 5 %).

Les sommes destinées aux investissements et aux études sont naturellement plus élevées pour les activités susceptibles d'avoir des impacts importants sur l'environnement. Ainsi, trois secteurs concentrent 59 % des dépenses engagées : l'énergie (397 millions d'euros), la chimie (219 millions d'euros) et les industries agroalimentaires (206 millions d'euros). Le net repli des investissements en 2016 est principalement imputable à la baisse des investissements antipollution dits « spécifiques » dans la métallurgie et dans les industries agroalimentaires. Ce repli pourrait en partie s'expliquer par la fin de cycles d'investissement antipollution dans certaines grandes entreprises, dans un contexte de législation environnementale inchangée.

En 2016, 40 % des investissements antipollution visent à éviter ou à limiter les effets de l'activité sur la qualité de l'air : soit en agissant sur la protection de l'air (26 %) ou, via les émissions de gaz à effet de serre, sur l'équilibre du climat (14 %). Pour mémoire, dans le cadre de la loi de transition énergétique, le gouvernement français s'est fixé comme objectif de diminuer de 40 % ces émissions d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990, au-delà de l'orientation européenne fixée à - 20 % d'ici à 2020. 18 %

des investissements antipollution sont consacrés au domaine des eaux usées, 13 % aux déchets, environ 11 % à chacun des domaines des sols ou des paysages, tandis que seuls 2 % des investissements visent à réduire les bruits.

Les investissements antipollution sont de deux types : d'une part, des investissements spécifiques qui représentent 83 % des montants en 2016, en baisse notable par rapport à l'année précédente (- 20 %), d'autre part, des investissements intégrés quasi stables en 2016. Les investissements spécifiques correspondent à des achats de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement et n'impliquent pas de modification du processus de production, alors que les investissements intégrés correspondent aux coûts liés à l'adoption de technologies propres.

Les investissements spécifiques destinés au prétraitement, traitement ou élimination de la pollution représentent le premier objectif des établissements (46 % des montants), afin de réduire les dommages de leurs activités sur l'environnement. La prévention des pollutions est le second enjeu des investissements spécifiques avec 40 % des dépenses, ce qui traduit une volonté des établissements d'agir plus en amont dans le processus de production.

La France fait partie des trois pays européens dont l'industrie investit plus d'un milliard d'euros dans la lutte contre la pollution. Elle occupe la deuxième position derrière l'Allemagne et devant l'Italie.

La répartition entre les investissements spécifiquement dédiés à la protection de l'environnement et ceux intégrés dans des équipements plus performants en matière environnementale diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, la France consacre les quatre cinquièmes de ses dépenses environnementales dans l'industrie à des investissements spécifiques, l'Allemagne 51 % et l'Italie 62 %. ■

Définitions

L'enquête relative aux dépenses réalisées par les établissements pour lutter contre la pollution, dite « Antipol », est adossée à un règlement européen. Le champ couvre les établissements actifs de 20 salariés ou plus appartenant à l'industrie extractive, manufacturière ainsi qu'à la production d'électricité (sections, B, C et D). Les données transmises par l'ensemble des pays membres sont obtenues par diverses sources (enquêtes obligatoires, estimations, autres sources fiables).

Pour en savoir plus

- « Les investissements pour protéger l'environnement en 2016 », *Insee Focus*, à paraître.
- « Les investissements pour protéger l'environnement continuent de fléchir en 2015 », *Insee Focus* n° 94, septembre 2017.

1. Dépenses en faveur de l'environnement dans l'industrie en 2016

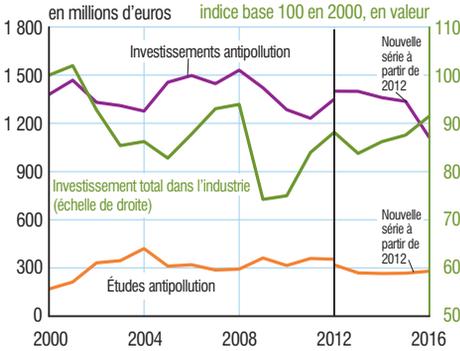
en millions d'euros

	Investissements pour protéger l'environnement			Études		Ensemble des dépenses
	Spécifiques ¹	Intégrés ²	Ensemble	En vue d'un investissement	Autres études	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	212	45	258	22	118	397
Industrie chimique	154	31	185	26	8	219
Industries agroalimentaires	158	27	184	14	8	206
Métallurgie et produits métalliques	90	19	109	15	10	133
Industrie des produits minéraux	49	10	59	3	3	65
Bois et papier	36	9	45	5	1	52
Production de combustibles et de carburants	38	1	39	2	1	42
Autres industries	183	49	232	28	17	276
Ensemble	919	192	1 111	115	165	1 391

1. Entièrement dédiés à la protection de l'environnement. 2. Surcoûts liés à l'intégration dans la production de produits ou procédés moins polluants que les standards disponibles sur le marché. Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol).

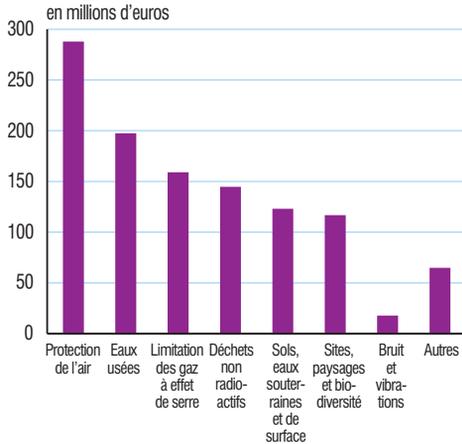
2. Évolution des investissements et études antipollution



Champ : à partir de 2012 – France, industries extractive et manufacturière, y compris artisanat commercial et énergie, établissements de 20 salariés ou plus ; avant 2012 – France, industries extractive (hors extractions de houille et d'hydrocarbures) et manufacturière (hors artisanat commercial), établissements de 20 salariés ou plus.

Sources : Insee, Antipol ; SSP, enquête de conjoncture pour l'évolution de l'investissement dans l'industrie.

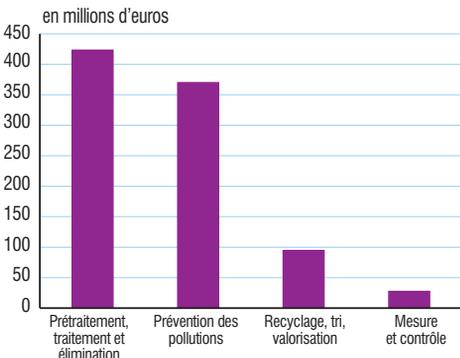
3. Investissements par domaine en 2016



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

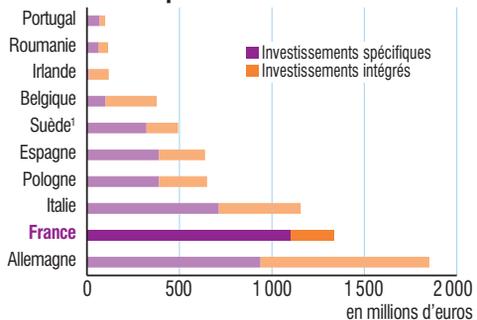
4. Investissements spécifiques par nature en 2016



Champ : France, établissements industriels de 20 salariés ou plus.

Source : Insee, Antipol.

5. Investissements antipollution dans l'Union européenne en 2016



1. Données 2015.

Champ : unités légales employant 1 salarié ou plus (ce champ est obtenu à partir d'estimations pour la France).

Source : Eurostat.